

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**04 mars 2019**

Nombre de conseillers	NOM	POUVOIR	
	ALLAGNAT Philippe		
	GONNELLAZ Odette		
En exercice : 15	BRASME Jean-Luc	absent	
	MASSOT-PELLET M-A		
Présents : 10	COTTAZ Maurice		
	PATRICOT Jonathan	absent	
Votants : 10	CUISNIER Jacques		
	DESSARTINE Cindy	absente	
	BONNAZ Patrice		
	CATTEZ Benoît	absent	
	FAES Françoise		
	WOLFF Maud	absente	
	MARTIN Nicole		
	PHILIP Jocelyne		
	LANGLOIS Françoise		

Secrétaire de séance : Jacques Cuisnier

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/02/2019

Avant l'ouverture de la séance M. le maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : concernant le personnel de cantine. Accord de l'ensemble des membres présents.

**1 - Approbation du compte-rendu du 21 janvier 2019**

Approuvé à l'unanimité.

**2 – Délibération fixant les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du P.L.U.**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 153-36 à L 153-48

**Vu** le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme rendue nécessaire en raison du projet d'aménagement de lotissements sur la zone 1 AU du hameau de La Frette. En effet la commune n'étant pas en mesure de réaliser la voirie il convient de supprimer l'emplacement réservé n°7 et de supprimer le périmètre de pré localisation n°6. Le règlement graphique du PLU, ainsi que la liste des emplacements réservés et des périmètres de pré localisation devra être corrigée, l'OAP du cœur de hameau de La Frette sera modifiée quant aux conditions d'ouverture à l'urbanisme de la zone 1 AU.

**Le Conseil municipal décide** que le dossier de modification simplifiée n°1 du P.L.U. sera mis à disposition du public en mairie pendant 1 mois, du 02 avril 2019 au 02 mai 2019 le mardi de 15h00 à 19h00, le mercredi de 08h30 à 11h30 et le vendredi de 08h30 à 12h00, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations sur un registre destiné à cet effet.

Les observations du public seront enregistrées et conservées en mairie.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de la mise à disposition. En outre, cette mise à disposition sera annoncée 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public par bulletin municipal et affichage en bordure de voie et sur panneau extérieur de la mairie.

### **3 – Personnel communal - élus**

Ecole-restauration : Suite à l'augmentation de la fréquentation de la restauration scolaire, entre 27 et 35 enfants, le service devient compliqué avec un service et 2 personnes. Avant les vacances d'hiver et en accord avec l'association des Petites bouches, un essai a été fait avec 2 services et une personne supplémentaire, et cet essai s'étant avéré positif aussi bien pour les enfants que pour le personnel. Il est proposé d'embaucher une personne supplémentaire pour le service sur un temps de 1h30 par jour d'école. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Employé communal services techniques : l'emploi d'avenir arrive à son terme le 31 mars 2019 et ne sera pas reconduit. Après une rencontre avec le maire de Vasselín, il a été décidé d'employer le même agent sur les 2 communes à raison de 17h30 dans chaque collectivité. Accord à l'unanimité des élus, avec modification du tableau des emplois pour ces deux points.

#### Indemnité fonction des élus :

L'indice des indemnités de fonction a été modifié. Il est décidé, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019, de reconduire le taux fixant le montant des indemnités (27 % de l'indice 1027 pour le maire et 7 % de l'indice 1027 pour les adjoints).

### **4 – Questions diverses**

- Travaux de voirie : les travaux d'aménagement chemin de la croix et route de Vasselín sont terminés (reste une balise à déplacer), le marquage a été réalisé.
- RD 16 La Frette : 2 tranchées sont à reprendre l'une par EDF, l'autre par le SI des eaux.
- La zone chemin du gros châtaignier- chemin de penon : la réfection du carrefour sera étudiée et réalisée lors des aménagements probables suite à la réalisation du futur lotissement.
- Les travaux du SI des eaux, route de Dolomieu seront terminés fin mars. Suivront ensuite les travaux route de Vézeronce.

➤ Aménagements sécurité le village: il reste encore quelques travaux à réaliser, notamment les espaces verts.

➤ Cimetière – travaux réalisés : création d'un ossuaire, pose de 4 cavurnes et crépi du mur. Il reste le jardin du souvenir à terminer.

➤ M-A. Massot-Pellet : évoque l'opération « printemps des cimetières » organisé par le SICTOM. Après discussion, il est décidé d'inscrire la commune à cette opération.

➤ Catastrophes naturelles 06 et 11 juin 2018 : la commune a été reconnue sinistrée pour les intempéries du 06 juin 2018, mais pas pour le 11 juin 2018. Le courrier reçu de la DDT explique que lorsqu'une commune est classée en zone de catastrophe naturelle, elle ne peut l'être à nouveau que pour des événements exceptionnels d'une fréquence décennale.

➤ Compteurs Linky – suite : nouveau courrier de la préfecture de l'Isère suite à l'arrêté du maire.

➤ ancienne école : l'opération est définitivement retirée suite à la demande de retrait du permis de construire par SEMCODA.

Il faut maintenant avancer avec un nouveau projet : 2 personnes seraient intéressées pour un développement d'un lieu de travail et d'habitat partagé permettant l'accueil de personnes électro sensibles. Une rencontre aura lieu fin mars.

➤ Suite à la réunion d'adjoints divers points à réaliser avant la fin du mandat ont été listés :

- Aménagement de l'accueil
- Convention pour aménagement terrain AEP
- Récupération terrain lavoir de La Combe
- Jardins partagés en bas de l'école
- Arbres à planter pour chaque naissance
- Protection du mur de façade de l'école (barrière ou autre)
- Rangement du sous-sol de l'école à organiser
- Mairie : économie énergie (avec le SEDI), mises aux normes, mise en place d'un compteur interne séparant la mairie et l'école.
- Grillage mur du cimetière
- A voir plantation d'ampélisis route de l'église, le long du mur du cimetière.

➤ Samedi 9 mars de 09h30 à 12h00 : débat.

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est proposé :

- O. Gonnellaz

La commémoration du 19 mars aura lieu en notre commune à 11h30. Elle se charge de l'organisation.

Rencontre des Saint-Sorlin : 30,31 août et 1<sup>er</sup> septembre prochain à St Sorlin de Conac. Une information sera diffusée sur le site pour les personnes intéressées.

- M. Cottaz

Les travaux du Syndicat des marais ont été réalisés.

- M-A. Massot-Pellet

Nettoyage de printemps : 16 mars à 09h00 et 23 mars à 14h00.

La fondation Clara n'existe plus ; certaines communes n'ont repris aucun contrat. A suivre ...

- J Cuisnier

Evoque l'achat d'un câble homologué pour se brancher depuis l'école. M. le Maire répond qu'il faudrait installer une prise spéciale à la mairie, ainsi le câble à acheter serait moins long.

Anciennes barrières de l'école : il demande si elles ne pourraient pas être réutilisées en bordure du terrain de l'AEP.

Le comptage annuel national vient de se terminer. Plus de 100 animaux ont été recensés (chevreuils, lièvres, lapins, blaireaux etc...).

Il a découvert le site « vie-publique.fr » et conseille à chacun de la consulter car on peut y trouver des informations intéressantes.

- Nicole Martin

A vu un reportage intéressant sur les panneaux solaires, et se pose la question pourquoi ne étudier le sujet pour la commune.

- F. Faès

Le recensement est terminé. La population communale est d'environ 600.

L'association Les Petites Bouches a acheté des jeux.

7 réhausseurs ont été donné pour la restauration scolaire. Merci aux donateurs.

- J Philipp

Le centre social de Morestel reconduit les ateliers informatiques. Toutes les informations sont sur le site.

- P. Allagnat

Assemblée générale du Comité des fêtes : l'ensemble du bureau était démissionnaire. Une nouvelle réunion sera organisée le 12 avril pour créer un nouveau bureau.

Prochaines réunions du conseil municipal : 08 avril, 13 mai, 17 juin et 15 juillet 2019.

Elections européennes : 26 mai 2019.

Il n'y a pas eu de questions complémentaires et la séance a été levée à 23h15.